

PUBLICATION

Décision du Conseil communal susceptible de référendum Objet soumis à l'approbation du Canton

Préavis municipal n°03/2024 relatif à la prolongation et la modification du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics

Dans sa séance du 27 mars 2024, le Conseil communal de Montreux a notamment décidé :

1. d'accepter la modification du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics.

Ce règlement a été approuvé par la Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines en date du 10 juin 2024 et publié dans la Feuille des avis officiels (FAO) du 2 juillet 2024.

En vertu des art. 160 et 162 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours suivant la publication de la décision d'approbation cantonale dans la FAO (art 163 LEDP).

Le texte complet de cette décision peut être consulté au Greffe municipal.

Montreux, le 2 juillet 2024

LA MUNICIPALITÉ

